



**AUDITION  
CARE**

Une marque de

**EALIS**  
GROUPE

ASSURANCE

**AIDES AUDITIVES**

PERTE, VOL, CASSE, OXYDATION

À partir de  
**5,99 €**  
par mois

## UNE PROTECTION COMPLÈTE CONTRE LES RISQUES DU QUOTIDIEN

### PERTE

En cas de perte accidentelle, votre appareil auditif est remplacé.



### VOL

Votre appareil auditif est remplacé en cas de vol.



### CASSE

En cas de casse, votre appareil auditif est réparé ou remplacé.



### OXYDATION

Si votre appareil auditif a pris l'eau, il sera réparé ou remplacé.



**1 MOIS  
OFFERT TOUS  
LES ANS**

**AVEC LE  
PAIEMENT  
ANNUEL**

**RÉPARATIONS  
ILLIMITÉES<sup>1</sup>**



# AUDITION ÉQUILIBRE<sup>1</sup>

## NOTRE OFFRE SANS FRANCHISE

### APPAREILS DE CLASSE 1<sup>2</sup>

sans  
franchise



sans  
franchise



sans  
franchise



sans  
franchise



Réparations illimitées (sans franchise)

1 échange maximum par période\*



PAR APPAREIL

PAIEMENT  
MENSUEL

**6,99 €**  
par mois

PAIEMENT  
ANNUEL

~~83,88 €~~  
par an

**76,89 €**  
par an

**0€**  
DE FRANCHISE



AVEC NOTRE OFFRE  
SANS FRANCHISE  
MÊME EN CAS DE PERTE  
AUCUNE FRANCHISE

\*Par période de 4 ans/max 1 perte

<sup>2</sup>Appareils de 0 à 950 € (de 0 à 1400 € pour les moins de 20 ans)

# VOS AVANTAGES PATIENT INCLUS DANS TOUTES NOS OFFRES L'OFFRE 100% GAGNANTE



Réparations  
illimitées durant  
toute la vie de votre  
contrat



Un service  
patient dédié est  
disponible pour vous  
aider 5j/7



La gestion  
de vos sinistres  
est simple et  
rapide



1 mois offert  
tous les ans en optant  
pour le paiement  
annuel



Que vous soyez  
en France ou à l'étranger  
vos appareils sont  
couverts<sup>1</sup>

# LES BONS GESTES

## POUR PRENDRE SOIN DE VOS AIDES AUDITIVES

**Manipulez-les avec précaution pour éviter les chocs**

**Évitez l'exposition aux chaleurs extrêmes (*chaud et froid*)**

**Nettoyez-les quotidiennement et procédez régulièrement à leur entretien**

**Ne les laissez pas dans un environnement humide**

**Enlevez toujours vos aides auditives avant d'appliquer des cosmétiques**

**Rangez-les dès qu'elles ne sont pas utilisées**

**Ne tentez pas de les réparer vous-même**

<sup>1</sup>Voir les conditions de garantie et les exclusions dans la notice d'information, la FIC et l'IPID dont l'adhérent doit avoir connaissance avant la signature du Bulletin d'adhésion. Contrat d'assurance collective à adhésion facultative n°ICIGPAD22 souscrit par GARANTIE-PRIVEE.COM, SAS au capital de 60 000 euros, Plaza 2, 2 place Ravezies 33300 Bordeaux, RCS Bordeaux 521279737, N°ORIAS 10055738, (société du Groupe EALIS), auprès de WAKAM SA au capital de 4 514 512 euros, RCS Paris 562117085, 120-122, rue Réaumur 75002 Paris, entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest 75436 Paris Cedex 09, représentée par In Confidence Insurance, SAS, mandataire d'assureur au capital de 1000 euros, 4, avenue Laurent Cely – Tour d'Asnières Hall D – 92600 Asnières sur Seine, RCS Nanterre 798338182, N°ORIAS 14000507 et distribué par votre audioprothésiste (dont les coordonnées figurent ci-après) en sa qualité d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire (L513-1 du Code des assurances). Contrat de 4 ans, possibilité de résiliation à chaque échéance annuelle avec un préavis de 2 mois. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux. Consultez votre professionnel de santé.